

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 septembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 25

Absents excusés : 02

Absents : 02

Procurations : 01

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 18
Date de transmission
en préfecture :

08 OCT. 2025

Par suite d'une convocation en date du 22 septembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 29 Septembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christopher GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christopher GERAN donne procuration à Louis-Jules DARES.

Secrétaire de séance : Yvon TOI OTTO

Participation au 107^{ème} congrès des Maires et des Présidents des EPCI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que La 107^{ème} édition du Congrès des maires et présidents des EPCI se déroulera du **lundi 17 au jeudi 20 novembre 2025** et aura pour thème « **Le Meilleur en Commun** ».

Monsieur le Maire invite ses collègues à se prononcer sur cette affaire à l'effet de :

- valider la participation de la collectivité à cette 107^{ème} édition du congrès des maires
- déterminer la composition de la délégation souhaitant accompagner Monsieur le maire.
- d'imputer cette dépense sur le BP 2025
- L'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle enfin que seuls les frais d'inscriptions et d'hébergement de la délégation seront pris en charge cette année par la collectivité

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver la participation de la collectivité à cette *107^{ème} édition du congrès des maires et des Présidents des EPCI* qui se déroulera du *lundi 17 au jeudi 20 novembre 2025* et aura pour thème « *Le Meilleur en Commun* ».

Article 2 : Que la délégation pour accompagner **Monsieur le Maire** sera composée de : Messieurs **RAMASSAMMY** Gérard et **TOI OTTO** Yvon et de Mesdames **DARMIN** Cindy, **GUILLAUME** Virginie, **CANGO** Anne-Marie et **LINON** Jennifer.

Article 3 : Que les frais d'inscription seront pris en charge par la collectivité

Article 4 : Que les frais d'hébergement seront pris en charge par la collectivité conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : D'imputer cette dépense sur le budget de l'exercice en cours.

Article 6 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Affichée le 09 OCT. 2025